

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 novembre 2012

---

SUSPENSION DE LA FABRICATION, DE L'IMPORTATION, DE L'EXPORTATION ET DE  
LA MISE SUR LE MARCHÉ DE TOUT CONDITIONNEMENT À VOCATION  
ALIMENTAIRE CONTENANT DU BISPHÉNOL A - (N° 434)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 45

présenté par  
M. Bapt

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« et de matériel de nutrition parentérale ou artificielle ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'interdire l'ensemble des tubulures contenant du DEHP, que ce soit pour les perfusions, la nutrition parentérale ou artificielle, ou tout autre usage médical.